EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Chaque année la Ville de Clermont-Ferrand organise un concours destiné à récompenser les efforts des habitants en matière de fleurissement.

Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

1. Maison avec jardin très visible de la rue
2. Maison avec décor floral installé sur la voie publique
3. Maison avec balcon ou terrasse
4. Fenêtres et murs fleuris
5. Immeubles collectifs comprenant au moins 8 appartements fleuris
6. Hôtels, restaurants ou cafés avec ou sans jardin.

Les lauréats sont classés selon la qualité de leur réalisation ; il est également tenu compte de la propreté et de la qualité de l'environnement.

Outre la coupe de la Ville et les bouquets remis aux premiers lauréats, des prix en espèces sont remis à l'ensemble des participants. Le barème défini en 2007, établi par catégorie avec la possibilité d'accorder plusieurs prix de même niveau, est reconduit à l'identique pour 2008.

désignation	**barème actuel**	**barème 2008**
Coupe de la Ville	150€	150€
1er prix	110€	110€
2ème prix	85€	85€
3ème prix	70€	70€
4ème prix	50€	50€
5ème prix	35€	35€
6ème prix	20€	20€

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver le nouveau barème 2008.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 décembre 2007

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe municipale

Monique BONNET